

Enquête canadienne sur la situation des entreprises : les répercussions de la COVID-19 sur les entreprises au Canada, mars 2020

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 29 avril 2020

L'économie canadienne a changé radicalement en mars en raison de la COVID-19, et la situation a eu des répercussions profondes sur la capacité des entreprises au Canada à exercer leurs activités. Afin de mieux comprendre les répercussions de la COVID-19 sur les entreprises, les employeurs et les employés, les collectivités ainsi que notre économie, Statistique Canada et la Chambre de commerce du Canada ont travaillé ensemble pour lancer l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises.

Du 3 au 24 avril 2020, des représentants de plus de 12 600 entreprises ont visité le site Web de Statistique Canada et ont répondu à un questionnaire en ligne au sujet de l'incidence de la COVID-19 sur leur entreprise. Statistique Canada tient à remercier les participants qui ont pris le temps de répondre à ces questions importantes en cette période difficile.

Les lecteurs doivent noter que contrairement aux autres enquêtes menées par Statistique Canada, l'approche participative ne repose pas sur un plan de sondage s'appuyant sur un échantillonnage probabiliste. Par conséquent, les résultats présentés ci-après ne peuvent s'appliquer à l'ensemble de l'économie canadienne.

Plus de la moitié des entreprises enregistrent une baisse de 20 % ou plus de leurs revenus

Près du tiers (32,3 %) des entreprises qui ont participé à l'enquête ont déclaré que leurs revenus avaient diminué de 40 % ou plus au premier trimestre de 2020 par rapport au même trimestre un an plus tôt. En outre, 21,2 % des entreprises ont déclaré que leurs revenus avaient diminué de 20 % à 40 % au cours de la même période.

Les entreprises des secteurs de l'hébergement et des services de restauration (72,6 %), des arts, des spectacles et des loisirs (66,7 %) et du commerce de détail (60,3 %) étaient les plus susceptibles de déclarer une baisse de plus de 20 % de leurs revenus. En revanche, un peu plus des deux cinquièmes des entreprises des secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (42,0 %) et des services publics (40,4 %) n'ont déclaré aucun changement ou ont déclaré une augmentation de leurs revenus.

À l'échelle nationale, plus de la moitié des entreprises en Alberta (57,7 %), en Ontario (56,3 %), en Colombie-Britannique (54,8 %), à Terre-Neuve-et-Labrador (53,5 %) et en Saskatchewan (52,8 %) ont enregistré des baisses de 20 % ou plus de leurs revenus. En revanche, près du tiers des entreprises de l'Île-du-Prince-Édouard (33,1 %), des territoires (32,4 %) et du Nouveau-Brunswick (30,3 %) n'ont déclaré aucun changement ou ont déclaré une augmentation de leurs revenus.

Plus du quart (28,6 %) des entreprises ont présenté une demande de crédit auprès d'institutions financières pour couvrir leurs coûts d'exploitation à la suite d'un manque à gagner causé par la COVID-19. Les institutions financières ont approuvé en totalité ou en partie plus des trois quarts (77,3 %) de ces demandes. Pour ce qui est des entreprises qui paient un loyer, un cinquième (20,0 %) ont reporté le versement de leur loyer.

Un peu moins des deux tiers des entreprises subissent des répercussions élevées en raison de la baisse de la demande

Un peu moins des deux tiers (64,8 %) des entreprises ont déclaré avoir subi des répercussions élevées en raison de la baisse de la demande de leurs produits ou services, tandis que près de la moitié (48,5 %) des entreprises ont déclaré avoir subi des répercussions élevées en raison de la nécessité d'annuler les services qu'elles offraient. Les



entreprises des secteurs de l'hébergement et des services de restauration (88,7 %), des arts, des spectacles et des loisirs (87,1 %) et du commerce de détail (72,5 %) étaient les plus susceptibles de subir des répercussions élevées en raison de la baisse de la demande de leurs produits ou services.

Les employés subissent des heures réduites au travail, des mises à pied ainsi qu'une augmentation de travail à distance

Les résultats de l'Enquête sur la population active de mars 2020 ont révélé que 1,3 million de Canadiens étaient absents du travail en raison de la COVID-19. De plus, 2,1 millions de personnes ont travaillé des heures réduites. Près des deux cinquièmes (38,1 %) des entreprises ont réduit les heures de travail ou les quarts de travail de leur personnel, tandis que les deux cinquièmes (40,5 %) des entreprises ont déclaré qu'elles avaient mis à pied du personnel. Près du cinquième (18,3 %) de toutes les entreprises ont mis à pied 80 % ou plus de leur effectif. Parmi les entreprises qui ont mis à pied au moins 1 employé, 45,2 % ont mis à pied 80 % ou plus de leur personnel. Parmi les entreprises du secteur de l'hébergement et des services de restauration qui ont mis à pied du personnel, plus des deux tiers (69,0 %) ont déclaré avoir mis à pied 80 % ou plus de leur effectif.

Tableau 1

Pourcentage des entreprises qui ont déclaré avoir mis à pied du personnel et ont mis à pied 80 % ou plus de leur effectif, par secteur, Canada, mars 2020¹

	%
Tous les secteurs	45,2
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	23,6
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	26,9
Services publics	26,7
Construction	41,6
Fabrication	29,4
Commerce de gros	24,6
Commerce de détail	51,2
Transport et entreposage	19,3
Industrie de l'information et industrie culturelle	19,2
Finance et assurances	12,4
Services immobiliers et services de location et de location à bail	19,3
Services professionnels, scientifiques et techniques	24,6
Gestion de sociétés et d'entreprises	21,9
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	18,6
Services d'enseignement	46,4
Soins de santé et assistance sociale	64,2
Arts, spectacles et loisirs	61,7
Services d'hébergement et de restauration	69,0
Autres services (sauf les administrations publiques)	46,3
Administrations publiques	16,6

1. Les pourcentages sont calculés par rapport au nombre total d'entreprises de chaque secteur qui a déclaré avoir mis à pied au moins 1 employé.

Source(s) : [33-10-0231-01](#) et [33-10-0232-01](#)

Une part importante des entreprises (27,0 %) a déclaré n'avoir pris aucune mesure relative au personnel en raison de la COVID-19. En particulier, plus de la moitié (53,9 %) des entreprises du secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse ont déclaré qu'elles n'avaient pris aucune mesure relative au personnel en raison de la crise.

Le télétravail et le travail à distance se sont répandus depuis le début de la crise. Près de la moitié (47,9 %) des entreprises ont déclaré que 10 % ou plus de leur effectif faisaient du télétravail ou travaillaient à distance le 31 mars 2020. Cela correspond à plus du double du niveau observé le 1er février 2020, lorsque 20,4 % des entreprises ont déclaré que 10 % ou plus de leur effectif faisaient du télétravail ou travaillaient à distance.

Les entreprises des secteurs de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle (84,6 %), de la gestion de sociétés et d'entreprises (73,3 %) et de la finance et des assurances (69,8 %) étaient les plus susceptibles de déclarer que plus de la moitié de leur effectif faisait du télétravail ou travaillait à distance le 31 mars 2020.

Les entreprises revoient leur façon de travailler

Près des trois quarts (72,3 %) des entreprises ont déclaré que les mesures d'éloignement social ont eu une incidence négative sur elles. Environ 90 % des entreprises des secteurs de l'hébergement et des services de restauration (90,8 %), des arts, des spectacles et des loisirs (90,3 %), des soins de santé et de l'assistance sociale (87,0 %) et des services d'enseignement (86,7 %) ont déclaré que les mesures d'éloignement social ont eu une incidence négative sur elles. Par ailleurs, plus de la moitié (52,5 %) des entreprises du secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse ont déclaré que les mesures d'éloignement social ont eu une incidence faible, voire nulle, sur elles.

Plus des deux cinquièmes (45,4 %) des entreprises ont déclaré avoir adopté de nouvelles façons d'interagir avec les clients ou de vendre leurs produits ou services aux clients, tandis que près des deux cinquièmes (38,1 %) des entreprises ont déclaré avoir augmenté l'utilisation de la connexion virtuelle à l'interne.

En réponse aux demandes formulées par le gouvernement, 2,8 % des entreprises ont indiqué qu'elles avaient commencé à fabriquer de nouveaux produits pour aider à lutter contre la crise. Les entreprises du secteur de la fabrication (10,5 %) étaient les plus susceptibles de modifier leur production. Plus des deux cinquièmes (42,9 %) des entreprises qui avaient modifié leur production avaient commencé à fabriquer du désinfectant pour les mains ou avaient commencé à fabriquer des masques et une protection des yeux.

Près des deux tiers (62,3 %) des entreprises ont déclaré qu'elles pourront rouvrir leurs portes ou reprendre leurs activités normales moins d'un mois après que les mesures d'éloignement social auront été levées.

Les données sont maintenant disponibles

Il est maintenant possible de consulter les données de l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises. Les tableaux présentent les données à l'échelle nationale, ainsi que selon la province et le territoire, le secteur industriel, la taille de l'effectif, le type d'entreprise et le propriétaire majoritaire. Les résultats de l'enquête sont fondés sur les réponses de 12 630 entreprises.

Les données recueillies aideront les gouvernements, les chambres de commerce et les associations de gens d'affaires de l'ensemble du Canada à comprendre les répercussions de la COVID-19 sur les entreprises et à prendre des décisions éclairées.

Note aux lecteurs

Les données qui figurent dans le présent communiqué proviennent de la nouvelle Enquête canadienne sur la situation des entreprises de Statistique Canada. Cette enquête a été menée de façon occasionnelle pour recueillir des renseignements auprès des Canadiens de manière plus efficace, plus rapide et moins coûteuse qu'avec les méthodes d'enquête traditionnelles.

Le premier cycle de cette enquête a permis de recueillir des données sur la situation économique et servira à évaluer efficacement les besoins des entreprises au Canada en vue de mettre en œuvre des mesures de soutien pendant et après la pandémie de COVID-19. Statistique Canada tient à remercier tous les Canadiens qui ont pris le temps de répondre aux questions de l'enquête en cette période de crise et qui ont permis de comprendre de façon plus approfondie les répercussions de la COVID-19 sur les entreprises au Canada et l'économie.

Dans le cadre de son engagement continu à fournir aux Canadiens des renseignements fort utiles pendant la pandémie de COVID-19, Statistique Canada s'est associé à la Chambre de commerce du Canada pour mener l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises. La Chambre de commerce du Canada possède un vaste réseau de chambres locales et d'entreprises partout au Canada; elle est donc bien placée pour contribuer à l'élaboration d'une enquête comme celle-ci et tirer parti de son réseau pour encourager la participation à l'enquête.

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [5318](#).

Tableaux disponibles : [33-10-0228-01](#) à [33-10-0246-01](#) .

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de la COVID-19 et des entreprises au Canada, veuillez communiquer avec Phil Taylor (ptaylor@chamber.ca; 613-797-1860), Chambre de commerce du Canada.